

l'Espoir, l'Unité, l'Avenir

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Bulletin d'information
Fédération de la Creuse du Parti Communiste Français
17, rue du Docteur de Lavillatte - 23000 Guéret

05 55 52 17 06 - 06 31 82 89 29

Courriel : pcf23@wanadoo.fr - Site Internet : 23.pcf.fr
Facebook : <https://www.facebook.com/pcf23/>
Tweeter : @PCF_23

Déposé le 14.12.2018

Directeur de publication : Stéphane BRIAULT - CPPAP 0221 P 11517 - Imprimerie ECP Guéret



Cher-e-s ami-e-s, Cher-e-s camarade-s,

Gilets jaunes, actions syndicales, mouvement lycéen et étudiant... c'est un mouvement populaire exceptionnel que l'on doit apprécier et dans lequel les communistes doivent s'inscrire pour contribuer à construire une perspective politique avec ses acteurs.trices.

Qui sont les gilets jaunes ? Ce sont des ouvrier.e.s, employé.e.s, retraité.e.s, des travailleurs.euses indépendant.e.s, des privé.e.s d'emplois, des jeunes qui veulent vivre et non plus survivre ! Ce sont des femmes qui souffrent de salaires et de retraites toujours très inférieurs à ceux des hommes, de temps partiels imposés. Ce sont des citoyennes et des citoyens qui demandent à être écouté, à participer aux choix politiques qui engagent leur avenir. Avec ce mouvement, la lutte de classe est réactivée entre ces citoyen.ne.s et une partie très minoritaire du pays, des riches et des grands patrons, qui sont les seuls à bénéficier de la politique d'Emmanuel Macron.

Ce mouvement évolue en permanence, actions et revendications ne sont déjà plus les mêmes qu'à son commencement, différentes selon les territoires.

Les questions de l'élargissement du mouvement, des contenus qu'il porte, du soutien des Français.e.s qui n'y participent pas sont des enjeux essentiels pour son développement.

La réponse politique du pouvoir marquée par des mesures insuffisantes et une communication centrée uniquement sur les violences a pour but de briser le soutien de la population qui reste à ce jour très majoritaire.

Le Président de la République et sa majorité portent une immense responsabilité dans cette situation. Une sortie de crise par le haut ne pourra se faire que si le pouvoir cède sur des revendications clés comme une hausse conséquente du smic, l'ouverture de négociations salariales dans le public comme dans le privé ou encore le rétablissement de l'ISF et une fiscalité juste.

Suite à la réunion des sept organisations syndicales, le PCF appelle à manifester le 14 décembre.

Nous devons également, en complément de l'action syndicale, appeler les communistes à travailler, avec tou.te.s, la question de l'enracinement de la lutte sur les lieux de travail, dans les entreprises.

C'est décisif pour la puissance du mouvement populaire et également comme alternative aux violences.

Extraits de la réunion des secrétaires fédéraux du 6 décembre

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT

Tensions politiques et juridiques en mer d'Azov



Des échanges de tirs ont eu lieu, le 25 novembre dernier, entre des navires russes et ukrainiens à l'entrée du détroit de Kertch qui sépare la mer d'Azov de la mer Noire ; une vingtaine de marins ukrainiens ont été capturés par les russes. Ces événements ont provoqué une réunion d'urgence du Conseil de sécurité de l'ONU à la demande de Moscou. En effet, selon les autorités russes, trois navires de la marine ukrainienne ont violé la frontière de l'espace maritime en effectuant des manœuvres dangereuses et en refusant d'exécuter les ordres des garde-côtes russes. Le FSB a invoqué la violation des articles 19 et 21 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. Cet incident s'est produit près du pont, long de 18 km, qui relie la Russie à la Crimée, annexée par Moscou en 2014 ; ce pont construit par la Russie a été inauguré par Vladimir Poutine en 2018 ; au demeurant, sa hauteur limite le passage des navires trop hauts. Pour sa part, le Conseil de sécurité de l'ONU s'est contenté de rejeter l'agenda proposé par la Russie ; bien entendu, l'Union européenne et l'OTAN (proches du pouvoir de Kiev) ont appelé les belligérants à la « retenue ».

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine semble donc se cristalliser sur la mer d'Azov, petite mer de 37600 km², entourée au nord et à l'ouest par l'Ukraine, au sud-ouest par la Crimée annexée par Moscou et à l'est par la Russie. Au surplus, la république autoproclamée du Donbass contrôle quelques kilomètres du littoral.

L'incident du détroit de Kertch intervient, il faut le noter, dans un contexte difficile pour les deux dirigeants concernés. Le président Porochenko a demandé à son Parlement de voter la loi martiale pour 30 jours. Cette décision devrait entraîner l'instauration de l'état d'urgence, la rupture des relations diplomatiques avec la Russie, mais aussi, le cas échéant, le report des élections présidentielles prévues en mars 2019. Or, sur ce dernier point, le président Porochenko semble en grande difficulté et l'élection d'un candidat pro-russe peut être envisagée.

De son côté, le président Poutine a, certes, annexé la Crimée, antérieurement ukrainienne, et apporté une aide très active aux séparatistes du Donbass. Mais il est très inquiet de la perspective d'indépendance de l'église orthodoxe du patriarcat de Moscou. Ce serait, pour lui, la perte d'un levier spirituel et un grave déficit d'image, dans la mesure où l'église orthodoxe russe se considère comme le leadership de la religion orthodoxe dans son ensemble.

Sur le plan juridique, le statut de la mer d'Azov est complexe. Avant 1991, cet espace était considéré comme une mer intérieure.

Pour certains, ce statut aurait pu être transmis à la Russie et à l'Ukraine en 1991 : la mer d'Azov serait donc une mer intérieure partagée.

Pour d'autres, cette mer serait soumise, depuis 1991, au droit de la mer classique. Donc, il y aurait des eaux territoriales (12 milles ; 24 avec la zone contigüe) des zones économiques exclusives (ZEE ; 200 milles) pour la Russie et pour l'Ukraine et un régime d'eaux internationales au centre de la mer d'Azov.

Mais l'annexion de la Crimée a complexifié la question puisque les Etats revendiquent des ZEE au large de ce territoire.

De plus, en 2003, un Accord de coopération sur l'usage de la mer d'Azov et du détroit de Kertch a été signé entre Moscou et Kiev maintenant le statut de « mer interne partagée ». L'Ukraine souhaiterait, semble-t-il, revenir sur cet accord et donc appliquer le droit de la mer classique. La Russie estime, elle, que ce droit de la mer a été violé par les navires ukrainiens car ils n'ont pas respecté le passage par le chenal préconisé par les autorités russes dans le détroit de Kertch (peu profond : environ 8 mètres). Certes, il s'agit d'un problème politique, mais il devra, cependant être résolu par la Cour de Justice internationale de La Haye, après consultation éventuelle du Tribunal international du droit de la mer de Hambourg dans le respect des accords de Minsk.

Alain ROUDIER

DONS & COTISATIONS

Nom : Prénom :

je verse un don de €

je modifie mon prélèvement : nouveau montant €

je souhaite régler mes cotisations par prélèvement : € par mois (joindre un RIB)

Les chèques sont à libeller à « ADF PFC23 » et à retourner à :

Fédération PCF23 - 17 rue du Docteur de Lavillatte - 23000 Guéret

Un pont autoroutier s'effondre en Italie ! Un tel drame pourrait-il se produire en France ?

Le rapport d'audit sur le réseau national non concédé remis à la ministre des transports par deux sociétés suisses doit nous alerter. Il ne pourrait guère être meilleur sur les réseaux des collectivités territoriales compte tenu des contraintes budgétaires. Les ouvrages sont réparés en moyenne tous les 22 ans, 30% d'entre eux nécessitent de grosses réparations et pour 7% des cas, les dommages présenteraient à terme un risque d'effondrement. A budgets constants, dans 20 ans 62% des routes seront fortement dégradées et 6% des ponts « hors service ». Depuis des années, les agents sur le terrain le constatent : moyens d'investissement réduits, périodicités d'interventions allongées, baisse constante des effectifs, conditions de travail de plus en plus difficiles, insécurité accrue, dégradations des réseaux. L'Etat a organisé son réseau national non concédé mais a continué de pratiquer une politique de réduction des moyens et des effectifs avec des effets désastreux sur l'entretien. Le réseau scientifique et technique en capacité de mesurer la qualité du réseau routier et des ouvrages d'art a été restructuré, constitué en deux établissements publics : CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques et l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) et IFSTTAR (Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, des l'Aménagement et des Réseaux). Ils sont aujourd'hui en grande difficulté, subissant la politique de réduction des moyens et des effectifs avec un fort risque de nouvelles restructurations entre les projets de nouvelle gestion du réseau routier national (RNF) et la future agence de cohésion des territoires (ANCT)... 600 millions d'euros par an sont consacrés aux dépenses

d'entretien et de gestion du réseau routier national non concédé. C'est à l'évidence insuffisant et du même ordre voire pire sur les réseaux des collectivités territoriales. La ministre des transports a prévu de financer 400 millions € par année supplémentaire, cependant ce montant ne précise pas la part consacrée à l'entretien courant, part aujourd'hui nettement insuffisante pour une bonne qualité et sécurité des réseaux et ouvrages. Les prochains arbitrages (PLF 2019 et loi « mobilité ») devaient préciser la réalité des crédits supplémentaires et les modes de financement. **La ministre en charge des transports reconnaît l'insuffisance d'entretien des réseaux et des ouvrages.** Elle annonce un projet de loi avec une programmation des infrastructures sur les deux prochaines décennies qui devra s'appuyer sur des ressources financières solides et pérennes, en privilégiant, si possible, le paiement par l'utilisateur ou par le bénéficiaire des infrastructures. « (péage, recours à de nouvelles concessions, partenariat public/privé) » [...]. Les détériorations des infrastructures routières sont dues au déficit d'entretien mais aussi à l'augmentation du trafic, notamment poids lourds. Dans certaines métropoles, les ouvrages n'ont pas été conçus pour supporter un trafic aussi important. Pour exemple, une pile du pont de Gennevilliers géré par la DIR Ile de France, sur l'A15 est en train de s'affaisser. Nous ne pouvons que nous opposer à toute hypothèse de transfert au secteur privé. L'objectif du secteur privé est de faire des profits et de continuer à rétribuer ses actionnaires. Les entreprises sont prêtes pour cela à rogner sur la masse salariale mais aussi sur l'entretien et la maintenance.

Claude AMEAUME

à partir du texte Syndicat National PTRI – fédé CGT équipement2018



Pour le pouvoir d'achat : **AUGMENTER LES SALAIRES, LES RETRAITES, LES MINIMA SOCIAUX !**

POUR LE POUVOIR D'ACHAT ET LA PROTECTION SOCIALE

- ☒ Au 1^{er} janvier 2019, décider l'augmentation du SMIC de 260 euros bruts par mois, soit une augmentation d'environ 200 euros nets (1 350 euros nets), organiser la répercussion sur l'ensemble des grilles de salaires mais aussi les pensions, les minima sociaux et les allocations formation.
- ☒ Pour financer cette augmentation des salaires, commençons par supprimer l'ensemble des mesures fiscales en faveur des plus riches et des profits (ISF, CICE...).

POUR FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- ☒ Ramener le taux de la TICPE à son niveau de 2017 et l'affecter réellement à la transition écologique.
- ☒ Taxation exceptionnelle des 10 milliards de profits annuels des compagnies pétrolières.
- ☒ Taxation du kérosène.
- ☒ Maintien des lignes ferroviaires de proximité et développement du fret ferroviaire.
- ☒ Retour à une TVA de 5,5 % sur les transports en commun.
- ☒ Mobilisation du crédit bancaire, jusqu'à la Banque centrale européenne (BCE).

PETITION

**A signer.
Nous renvoyer
ou déposer
à la Fédération**

**17 rue du Docteur
de Lavillatte
23000 GUERET**

NOM / PRÉNOM

VILLE

SIGNATURE

Agenda :

18/01/19 (18h) : AG à St-Sulpice le Guéretois - Vœux - Pot de départ de Marie-Hélène Pouget-Chauvat.

26/01/18 (10h30) : Galette section Bourganeuf - Lieu habituel (chez MHPC).

Formation : Stage de base - à la Fédération - les 10, 11 et 12 mai 2019.

A propos de : 09/02/19 - 9h30 - Fédération - « la corne d'Afrique ».

En janvier, les sections, comme chaque année, organisent un moment festif autour d'une **galette** avec remise des cartes d'adhérents. Se renseigner auprès de la Fédération



Notre 38^{ème} congrès

Que du bonheur. Une ambiance fraternelle. Des débats très riches, parfois mouvementés mais débouchant toujours sur le meilleur grâce au travail des membres de la commission. Ce texte du manifeste, considérablement enrichi par tou.te.s, mais pas dénaturé a fait l'unanimité puisque voté à plus de 87% des voix des délégués. Pour les candidatures au CN, après quelques remaniement en temps réel, le vote était de 442 voix sur 569 votants (et 736 inscrits) soit 77,6 % de votes pour. Il faut dire qu'elle représentait toutes les tendances. Fabien Roussel est le nouveau secrétaire national du PCF et Pierre Laurent l'aidera à assumer sa tâche.



Accueil



Nos délégué.e.s



Fabien Roussel et Pierre Laurent



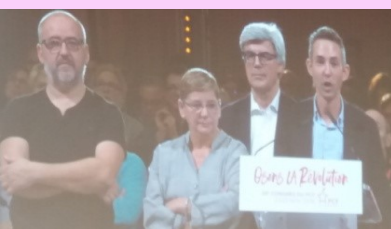
Une partie de la salle et des 700 délégué.e.s



Applaudissements nourris pour Yann Brossat



Les JC



Ouvrier.e.s sur la liste Européenne



Yann et Valentin rendant hommage à leur SF



Etoile et bourgeois
Notre nouveau logo